



Déclaration de l'Union Syndicale Multiprofessionnelle CGT des Chantiers Navals STX de Saint-Nazaire

Après avoir pris le temps d'examiner la situation qui résulte de la mise en examen de Mr Patrick BOISSIER ex-Président Directeur Général des Chantiers de l'Atlantique de Saint-Nazaire, l'Union Syndicale Multiprofessionnelle CGT du site naval, déclare:

Le PDG des chantiers navals de Saint-Nazaire, Patrick BOISSIER, celui qui paradait sur les chaînes de télévision, et dernièrement sur FR3 dans le cadre l'émission Thalassa, est mis en examen pour **« complicité de travail dissimulé par dissimulation de salarié », de « complicité de travail dissimulé par dissimulation d'activité », et encore de « complicité de prêt illicite de main-d'œuvre » et de « recours abusif au travail temporaire ».**

Ce personnage, qui n'hésitait pas à se présenter comme le sauveur de la Navale, qui en permanence a mené des actions pour faire baisser les coûts de production de 30% dans le cadre de son plan « CAP21 » agrémenté du plan "Montage Exotique", est appelé devant la justice pour répondre de pratiques illégales de gestion de l'emploi et de travail dissimulé.

Cette action de la justice, confirme les différents procès-verbaux qui ont été dressés par l'Inspection du Travail, lors de son opération de contrôle à grande échelle effectuée en février de l'année 2006 à bord d'un des paquebots en construction.

Des années après que l'USM-CGT ait dénoncée publiquement ses pratiques dignes d'un esclavage des temps modernes, qui lui a valu d'être trainée devant les tribunaux, la comparution à venir de l'ex-directeur de l'entreprise donneur d'ordre, constitue un fait de première importance.

L'action en justice devrait permettre de mettre à jour l'organisation d'un système de production, qui repose sur la sous-traitance en cascade.

La récente histoire sociale sur le site des chantiers navals de Saint-Nazaire en atteste.

Ces méthodes patronales, couvertes depuis le début par les pouvoirs publics, engendrent une situation opaque, qui permet au patronat donneur d'ordre, et à celui de la sous-traitance, de

bafouer dans les entreprises où n'existe pas d'organisation syndicale les droits élémentaires des travailleurs, d'ignorer le Code du Travail, et de tenter de le faire dans les entreprises où la CGT est présente en se livrant à une véritable chasse aux délégués syndicaux, en intimidant, et en multipliant les demandes de licenciement auprès l'Inspection du Travail.

L'USM-CGT des chantiers navals STX de Saint-Nazaire, considère que cette mise en accusation de Mr BOISSIER, se situe dans le prolongement des nombreuses luttes qui ont été menées par les travailleurs de la sous-traitance, français, roumains, polonais, grecs,...qui ont osé relever la tête pour défendre leur dignité de salarié et faire respecter leurs droits fondamentaux.

Elle est aussi la reconnaissance de l'action menée par l'USM-CGT, qui n'a jamais renoncé ou cédé un seul pouce de terrain face aux campagnes de discrédit qui ont été orchestrées par la Direction du chantier naval elle-même.

Cette nouvelle phase, dans la lutte pour la reconnaissance des droits sociaux des salariés de la sous-traitance, doit logiquement et impérativement se traduire par l'ouverture de négociations sur la base des propositions élaborées par la CGT, sous le signe du nouveau statut du travail salarié et de la sécurité sociale professionnelle.

La question qui prime est de définir un cadre de garanties collectives qui protège les travailleurs quelque soit la nature de leur contrat de travail et éradique les abus patronaux et les pratiques mafieuses.

Dans les prochains jours, l'USM-CGT saisira les pouvoirs publics pour qu'ils prennent une initiative en ce sens.

A Saint-Nazaire, le 30 mars 2009